

SAINT GAL - COMMUNE

Séance du 12 avril 2024

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 08/04/2024

Le douze avril deux mille vingt-quatre à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER

Présents : 7

Présents : Monsieur Jean-Luc GOAREGUER, Madame Elise BOUQUET, Madame Chrystel VALLY, Madame Nadine BEAUFILS, Madame Laure LAMETH, Monsieur Stéphane DIET, Monsieur René AMARGER

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Représentés :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Laure LAMETH

Objet : Attribution des subventions aux associations - 2024_DE_013

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions attribuées aux différentes associations ayant déposées une demande auprès de la mairie. Il précise que le montant prévu à l'article 65748 est de 1 720 €.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Considérant le vote du budget 2024.

Après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les subventions aux associations :

- * A.D.M.R.....50 €
- * Société de chasse Saint-Amans/Saint-Gal.....300 €
- * Club du 3ème âge de Saint-Amans/Saint-Gal.....100 €
- * Association de danses.....400 €
- * Restos du cœur50 €
- * A.P.E. Saint-Amans.....50 €
- * France ALZHEIMER.....50 €
- * Ligue contre le cancer.....50 €
- * Autres crédits à affecter.....670 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Luc GOAREGUER

Le secrétaire,

Laure LAMETH

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22/ 04/ 2024
et publié ou notifié

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 22/04/2024

Date de reception de l'AR: 22/04/2024

048-214801532-2024_DE_013-DE

A G E D I